

Published on Lynxlex (https://www.lynxlex.com)

Article 26 - Enforceability

Une décision rendue dans un État membre non lié par le <u>protocole de La Haye de 2007</u> et qui y est exécutoire est mise à exécution dans un autre État membre après y avoir été déclarée exécutoire sur demande de toute partie intéressée.

MOTS CLEFS: Obligation alimentaire

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:https://www.lynxlex.com/en/text/obligations-alimentaires-r%C3%A8gl-42009/1390#comment-0